

Son nom vivra dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu, et qui restent fiers d'en avoir été aimés: il vivra dans l'histoire pénitentiaire de la France.

Puis M. le conseiller Félix Voisin s'est avancé et a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Si je vous retiens un instant, un seul, c'est parce qu'il est impossible que, nouveau Président de la Société générale des prisons, je reste muet devant le cercueil de cet ami si cher et si regretté. Tous les collègues de M. Fernand Desportes, qui a été le véritable créateur de la Société, qui, pendant de longues années, en a été, comme Secrétaire général, l'âme et l'incarnation, tous sans exception se sentent aujourd'hui profondément affligés, et, s'inclinant respectueusement devant la douleur de sa veuve et de ses enfants, ils tiennent à exprimer ici les vifs sentiments de sympathie, d'affection et de reconnaissance, pour les services rendus, qu'ils ont portés à celui dont ils garderont un impérissable souvenir.

M. FERNAND DESPORTES

Fernand Desportes est mort !

Ce n'est pas seulement notre Société qui est en deuil, cette Société dont il a été le fondateur, l'inspirateur, l'âme, c'est la science pénitentiaire tout entière qui perd en lui son plus vaillant champion, je dirais presque son créateur.

Lorsque l'Assemblée nationale, sur la féconde initiative de M. d'Haussonville, a nommé la grande Commission d'enquête dont les travaux devaient poser les bases du régime nouveau des prisons, Desportes avait déjà depuis plus de dix ans publié des travaux qui le signalaient comme un pénologue à la fois compétent, pratique, ami du progrès, ardent pour l'action. La *Réforme des prisons* montre en lui le travailleur infatigable qui a tout lu, tout étudié, l'histoire de son pays, celles des peuples étrangers, qui a comparé les faits, les efforts, les résultats et qui, seulement alors, mûri non seulement par sa longue expérience, mais par celle de tous les autres, formule un système qui était déjà et est resté depuis le modèle suivi par nos législateurs. Le rôle de l'emprisonnement individuel dans un système pénitentiaire rationnel, la place à faire à la religion dans la régénération du condamné; le développement à donner aux œuvres de l'initiative privée dans la réforme des prisons, tels sont les trois points principaux qui sont traités avec une autorité qui n'a jamais été dépassée par ce savant, ce philanthrope doublé d'un grand chrétien.

Aussi, quand la Commission de l'Assemblée nationale songea à s'adjoindre, pour augmenter encore son prestige, des membres supplémentaires dont le concours pût lui être particulièrement utile, ne manqua-t-elle pas de songer à Desportes. Dire la somme de travail apportée par lui à cette grande Commission, serait difficile, car il faudrait relever presque à chaque page des volumineux procès-verbaux de ses délibérations les discours,

les rapports, les observations, toujours justes, toujours précises, toujours écoutées du nouvel élu. Je mentionnerai seulement son rapport du 10 janvier 1873 sur les maisons départementales, les maisons centrales et les colonies agricoles, sa proposition du 1^{er} juillet 1873 relative à l'institution d'un Conseil supérieur des prisons et à l'organisation des Commissions de surveillance, et son rapport du 20 février 1874 sur le Congrès pénitentiaire de Cincinnati.

Le Conseil supérieur des prisons, créé par la loi du 5 juin 1875 et constitué par les deux arrêtés du 3 novembre suivant, était composé de tout ce que la science pénitentiaire, classée désormais comme science sociale, comptait de plus illustre, et ne comptait que des illustrations. Il devait, suivant l'expression de Desportes le 1^{er} juillet 1873, être «le successeur testamentaire de l'Assemblée nationale et être chargé de veiller, après la séparation de celle-ci, aux intérêts de l'œuvre qu'elle avait entreprise». Ce Conseil, si fortement constitué, n'a point failli à la tâche que lui traçait, en précurseur, son parrain. Dans ses travaux puissants nous retrouvons presque chaque jour la main de Desportes.

Mais celui-ci savait que les corps officiels ont souvent la vie peu intense, pour ne pas dire précaire, que leur organisme est fragile, inconstant, que leur activité, subordonnée à la mise en mouvement des pouvoirs publics, est intermittente, enfin que la publicité de leurs travaux est restreinte. Il sentait, d'autre part, (l'inexécution de la loi de 1875 ne le montrait déjà que trop bien) que les meilleures lois, que la meilleure des Administrations ont besoin, pour entrer dans l'application, pour agir, du stimulant de l'opinion publique. Un Conseil fermé, limité dans son action, dominé par l'autorité même qu'il est chargé de contrôler, ne peut avoir sur cette opinion l'action d'une assemblée libre, librement et puissamment recrutée dans toutes les classes sociales, dans l'universalité du monde scientifique.

De là est née chez Desportes et plusieurs de ses amis l'idée de la création d'une Société libre qui se donnerait pour objet l'étude des questions pénitentiaires en France et à l'étranger, leur diffusion, l'amélioration du système pénitentiaire, notamment par une application plus rapide de la loi de 1875 et par un concours actif donné aux œuvres de patronage.

J'étais encore sur les bancs de l'École quand Desportes travailla à la constitution de cette Société. Je n'ai pas été de ses premiers collaborateurs et je laisserai à une plume plus autorisée le soin de

vous conter les phases de son organisation. Puis-je du moins vous parler de son fonctionnement? Je l'ai déjà fait il y a un an, au jour où elle me déférait le périlleux honneur de remplacer celui dont la maladie avait ralenti la précieuse activité. Je ne puis donc que me répéter, mais on me le pardonnera, parce que parler de cette Société, c'est parler de Desportes, c'est raconter sa vie, c'est rappeler les plus brillantes pages de cette existence si bien remplie, toute consacrée au bien et à la science.

Sa vie, en effet, elle se confond entièrement, depuis 1877, avec celle de la Société générale des Prisons. Pas un jour ne s'est écoulé sans qu'il lui ait consacré une large part de son esprit et de son cœur. Chaque page de notre *Bulletin* porte l'empreinte de son labeur (1); chacune de nos Assemblées a retenti de sa parole toujours prête, toujours chaude, toujours compétente. Il était l'âme de nos Sections, de ces Sections qui sont comme les artères par où la vie pénètre dans nos travaux. Il savait faire surgir les dévouements, sa bienveillance attirait les jeunes, son affabilité retenait les anciens. C'est à lui que nous devons ce recrutement large qui a fait de notre Société un centre où toutes les opinions se rencontrent sans se heurter, dans une unique passion de recherche de la vérité et de triomphe du bien. Avec quel éclat n'a-t-il pas représenté notre Société au Congrès de Stockholm! J'ai encore présente à la pensée l'ardeur de son intervention dans les deux grands débats sur la transportation et la libération conditionnelle. Vous avez tous lu son beau livre : *la Science pénitentiaire au Congrès de Stockholm*, écrit en collaboration avec son éminent ami M. Lefébure : vous y avez trouvé le plus brillant tableau de la science telle qu'elle est, et telle qu'elle devrait être, en même temps qu'un monument solide élevé en l'honneur de la science libre. Cette science libre, dont il considérait notre Société comme le représentant le plus autorisé, avec quelle vigueur n'a-t-il pas su défendre ses droits, toutes les fois et dans tous les lieux où il l'a vue ou crue attaquée! Vous avez tous encore dans la mémoire la fermeté en même temps que la modération de ses protestations

(1) Parmi ses travaux les plus importants, je citerai : en 1882, ses travaux sur le projet de loi relatif à la protection de l'enfance, la Réforme pénitentiaire, la Réforme pénitentiaire en Suède.

En dehors du *Bulletin*, je citerai, outre *la Réforme des prisons*, dont j'ai déjà parlé, son *Etude sur la vie privée de Mme de Maintenon*, 1857; une *Etude historique sur les enfants naturels*, 1857; la *Politique impériale et la Révolution*, 1871; son *Enquête sur les associations syndicales*, 1874; la *Question sociale et les syndicats*, 1876.

lors de l'attitude « exclusive et intolérante (1) » prise par l'élément officiel après le Congrès de Stockholm et après celui de Rome (*Bulletin* de février 1881 et de juin 1887).

Aussi quel rôle a-t-il su donner à cette Société!

Il en a fait le foyer le plus intense de la science pénitentiaire dans le monde entier. L'autorité de ses travaux dépasse la limite de nos frontières et son *Bulletin*, devenu la *Revue pénitentiaire*, est lu à Lima, à Melbourne comme à Tokio. Il répand la lumière sur ces graves et souvent obscures questions dans les cinq parties du monde, et, par une juste réciprocité, il en reçoit, par le canal de ses innombrables correspondants, des informations, des documents, des renseignements qu'on trouverait difficilement, en pareille variété, dans n'importe quel autre centre.

Pourquoi faut-il qu'un pareil créateur ait été si tôt enlevé à l'œuvre qu'il avait si magistralement édifiée et dirigée?

Pour moi je perds en lui non pas seulement un maître, mais un ami. Sous le coup de l'émotion que me cause cette perte soudaine je suis confus de ne jeter à sa chère mémoire que les lignes sèches arrachées à mon trouble. Notre *Bulletin*, son cher *Bulletin!* est déjà sous presse, le temps me hâte, je préfère confier à d'autres plus brillamment inspirés le soin de louer cette âme si vibrante, à laquelle n'a pu rester étranger aucun domaine des lettres, du droit, des sciences sociales, de la charité.

Albert RIVIÈRE.

(1) Paroles de M. Charles Lucas dans son Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques sur le *Bulletin* de notre Société.

LA RÉPRESSION DE LA MENDICITÉ

ET L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

EN PRUSSE*

V

Depuis trente ans, on a fait de divers côtés les plus grands efforts pour prévenir l'augmentation de la mendicité en Allemagne; les uns se sont proposé pour but de fournir abri et nourriture à l'ouvrier de passage dénué de ressources; les autres de procurer du travail à l'ouvrier de bonne volonté qui en demandait vainement.

Les *Gesellenvereine* (1) catholiques, fondés en 1847 par l'abbé Kolping, se syndiquèrent en 1864 au congrès de Würzburg pour former désormais une vaste Union. A partir de ce moment, les différentes sociétés locales offrirent l'hospitalité aux compagnons porteurs de livrets émanant de l'un des *Vereine* associés. Outre le gîte et la nourriture, on s'efforce de leur procurer du travail et, s'y on n'y peut réussir, on les aide à gagner une ville voisine.

Mais cette organisation était exclusivement catholique et limitée aux membres des *Vereine*. Vers 1880, quelques personnes charitables conçurent la pensée de généraliser le système et de l'appliquer à tous les ouvriers, sans distinction, en leur demandant, en échange du secours qui leur était offert, un travail facile et à la portée de tous. Telle fut l'origine des stations de secours en nature (*Naturalverpflegungsstationen*).

Ces stations sont ouvertes à tout individu qui ne possède pas 60 Pfennigs; il reçoit le repas du soir, le coucher, le repas du lendemain matin; mais, avant de partir, il doit fendre du bois, casser

* *Bulletin* de décembre, 1893, p. 1100.

(1) *Associations de compagnons*. — Sur ces associations voir un article de M. l'abbé Kannengiesser dans le *Correspondant* du 10 septembre 1891.